



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des
Affaires
Culturelles**

APPEL A PROJET : « Les Olympiades culturelles »

Les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 sont une occasion de renforcer et renouveler le dialogue entre le monde du sport et celui de la culture qui partagent des valeurs communes. Aussi, à l'approche des Jeux, le Ministère de la Culture travaille en étroite liaison avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

L'Olympiade culturelle de Paris 2024 est une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire qui se déploie de 2021 à septembre 2024 sur tous les territoires français, à travers des projets labellisés portés par des acteurs culturels et sportifs.

1- grandes orientations partagées avec Paris 2024 devront être au cœur de votre programmation

1) Inviter : l'objectif est de décroiser les mondes du sport et de la culture en engageant les acteurs du monde artistique et culturel à inviter les acteurs du monde sportif et réciproquement ; les formes sportives peuvent inviter les formes artistiques : marathon des mots, relais de la bande dessinée, le 100 mètre au ralenti, pentathlon des arts...

2) Se déplacer : il s'agit autant que possible d'organiser des manifestations culturelles dans des lieux sportifs et vice-versa ;

3) Participer : il s'agit de programmer des manifestations très participatives et inclusives, l'enjeu étant de sensibiliser le plus grand nombre de nos concitoyens aux jeux Olympiques et Paralympiques et en particulier la jeunesse et/ou les personnes en situation de handicap.

2-Les projets éligibles

Les projets que vous nous transmettez devront :

- Soit associer un lieu, une structure mêlant artistes et sportifs : un lieu de sport recevant un artiste, un lieu de culture associant un sportif ;
- Soit avoir comme sujet le sport ou les valeurs olympiques.

La programmation doit mettre en avant les valeurs de l'Olympisme et du Paralympisme qui rejoignent les valeurs que porte le ministère : les valeurs de respect, d'égalité homme/femme, d'inclusion, d'excellence, de diversité, d'universalisme...

3-Les critères de sélection des projets

- La mutualisation : Les porteurs de projets devront garantir un dialogue entre sport et culture.
- La qualité du partenariat : Seront privilégiés les projets dont la programmation est élaborée en étroite liaison avec les collectivités territoriales, en particulier celles qui ont manifesté leur intérêt pour les jeux et qui ont reçu du COJO Paris 2024 le label « Terre de jeux ».

Une attention particulière sera apportée aux projets initiés en 2023 favorisant les périodes de rendez-vous communs aux sports et à la culture :

1) Journée olympique, semaine olympique et paralympique

2) en lien avec les grandes opérations nationales :

-Les journées européennes du patrimoine 2023

-Les vacances culturelles 2023

-Les nuits de la lecture 2024

-Partir en livre 2024

3) le projet devra mobiliser un public large (jeunesse, habitants des quartiers politique de la ville, public intergénérationnel.) et prendre en compte une démarche écoresponsable.

4) aux projets mêlant l'exploit physique et le geste artistique (vigilance particulière sur le cirque et la danse, notamment le breakdance nouvelle discipline olympique).

4-Le montant de l'aide

Le soutien apporté par l'Etat n'excédera pas 80 % du coût total du projet.

5. Dépôt et contenu du dossier :

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse suivante : dac971.polect@culture.gouv.fr

5 BIS : contenu

- une programmation commune entre les deux partenaires, sport et culture
- le CV des intervenants
- le budget prévisionnel du projet et le nombre d'heures d'intervention
- le CERFA N°12156*05 rempli ainsi qu'un RIB (documents indispensables pour l'éligibilité du dossier)

6-Le calendrier

Date de lancement : 13 mars 2023

Date limite de dépôt des dossiers : 03 avril 2023 à minuit par voie numérique uniquement

NB : les porteurs de projets retenus devront s'inscrire impérativement sur la plateforme de l'Olympiade culturelle en vue de leur labellisation « Olympiade culturelle ». Ils auront l'obligation de faire figurer les logos JOP2024 sur toutes actions et support de communication.

Renseignements : laurence.selbonne@culture.gouv.fr

Vincent.bihet@ac-guadeloupe.fr